



Communiqué de presse

Paris, le 13 juillet 2010

Création de la Coordination pour l'Étude du Cannabis Thérapeutique (C . E . C . T)

Le cannabis est aussi un médicament !

Fondée par des patients, des professionnels de santé et des militants du monde associatif, la C.E.C.T. est ouverte à toutes les personnes intéressées par les applications thérapeutiques du cannabis et des cannabinoïdes.

Dans le monde, des cadres légaux et/ou des institutions privées permettent un accès à ces traitements. En France, la seule possibilité est l'ATU nominative (Autorisation Temporaire d'Utilisation) délivrée par l'Afsaps (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé). L'immense majorité des médecins hospitaliers ignorent son existence, les autres sont découragés par la lourdeur de la procédure. Rien d'étonnant qu'aujourd'hui une centaine de patients seulement en bénéficient.

Autre limitation et non des moindres : seul le Marinol© en gélules de 2,5mg de THC (TétraHydroCannabinol) est délivré alors qu'existent des dosages de 5 et 10 mg. Ni le Sativex©, spray sublingual contenant du THC et du CBD (Cannabidiol), ni le Bedrocan©, fleurs de cannabis répondant aux normes des produits botaniques à usage médical avec trois dosages de THC/CBD, ne sont accessibles.

La C.E.C.T se donne deux objectifs principaux :

Tout d'abord obtenir une modification profonde du cadre de la prescription. Elle ne peut advenir sans information du monde médical et mobilisation des acteurs sanitaires. La C.E.C.T. a pour ambition de prendre toute sa part dans cette transformation nécessaire des connaissances, des mentalités et des enjeux dans ce champ de la santé. Dans un premier temps, nous demandons que l'ATU nominative soit transformée en ATU de cohorte, rendant ainsi accessibles les cannabinoïdes à un plus grand nombre de patients. La Coordination souhaite travailler avec les laboratoires impliqués dans le cannabis médical afin de promouvoir cette ouverture aux traitements. Différentes formes galéniques et dosages doivent être disponibles.

Nous élaborons une liste de pathologies, évolutive en fonction des publications scientifiques, pour lesquelles le cannabis et les cannabinoïdes ont démontré leurs effets bénéfiques sur la qualité de vie des patients. A côté d'indications reconnues, comme l'effet oréxigène (VIH, cancers) et l'effet anti-émétique (chimiothérapies, traitement du VHC) où l'amélioration des symptômes des maladies neuro-dégénératives, existent de nombreuses autres indications.

.../...

D'autre part, la C.E.C.T prendra la défense des usagers de cannabis thérapeutique subissant la répression parce qu'ils le cultivent et/ou sont interpellés pour détention, achat, offre ou cession de cannabis à usage médical. Alors que ce traitement est de fait indisponible en France, la double peine à laquelle ces personnes sont condamnées, la maladie et la prison, est inacceptable et nous la combattons.

Un médicament ne pouvant pas se présenter sous forme fumable à cause de la toxicité sur les voies aériennes, la Coordination préconise d'autres formes d'usage : vaporisation, ingestion, sublingual, patch. En attendant qu'elles soient admises en France, la C.E.C.T. se refuse à condamner les patients qui fument.

Alors que de nombreux pays admettent l'usage du cannabis médical (Allemagne, Canada, Etats-Unis, Finlande, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Suisse), cette question reste fermée en France.

La C.E.C.T a décidé de l'ouvrir !

Contact Presse :

Laurent Appel

Tel : 06 81 54 10 96

cannabis.therapeutique@gmail.com